

Semaine n°6 de Jean RACINE

Du lundi 9 octobre au samedi 14 octobre 2023



Académie française, le fauteuil n° 13

Il fut le 3^{ème} académicien en 1672 à s'asseoir sur le fauteuil n°13. Des écrivains ou des personnages illustres lui ont succédé : Simone Veil, un ancien Premier Ministre, des écrivains



L'Académie française a été fondée en 1634 et officialisée en 1635 par le cardinal de Richelieu sous le règne de Louis XIII.



Elle est une institution française dont la mission est de « contribuer à titre non lucratif au perfectionnement et au rayonnement des lettres » et la fonction de tenir à jour un dictionnaire de référence du français, et d'approuver la publication au *Journal officiel* d'équivalents francophones de termes techniques étrangers dans la langue française². Elle se compose de quarante membres élus par leurs pairs, et est la première des cinq académies de l'Institut de France.



La mission qui lui est assignée à l'origine, et qui sera précisée par lettres patentes de Louis XIII le 29 janvier 1635, est de travailler à « donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Dans cet esprit, elle compose un *Dictionnaire de l'Académie française*, dont la première édition est publiée en 1694 et la neuvième est en cours d'élaboration.

Elle attribue également des prix littéraires, dont le plus renommé est le Grand prix de littérature de l'Académie française.

L'Académie française rassemble des personnalités qui ont illustré la langue française : poètes, romanciers, dramaturges, critiques littéraires, philosophes, historiens, scientifiques, et, par tradition, des militaires de haut rang, des hommes d'État et des dignitaires religieux.

Il n'existe aucune condition de titres ou de nationalité pour entrer dans la Compagnie, sinon celle d'avoir illustré la langue française.

L'utilité de l'Académie française, qui n'a plus d'autorité normative mais seulement morale aujourd'hui, est parfois contestée². Les critiques concernent également l'éthique de l'institution, qui offre de nombreux avantages à ses membres.

Préambule

Le planning



La semaine de la démocratie scolaire.

La **semaine de la démocratie scolaire** favorise la prise de conscience de l'importance et des enjeux des élections des représentants des parents d'élèves, en les encourageant à se présenter.

En effet, c'est au cours de la semaine de la démocratie scolaire que se déroulent les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école et au conseil d'administration, ainsi que les élections aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

Lien pour faire apparaître le site du CDI Esidoc sur le site du collège :
<https://0780184b.esidoc.fr/site/le-journal-vu-du-cdi>

Du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre Expositions au CDI 1^{ère} Guerre Mondiale en BD

Lundi 9 octobre

10h05 : AG des délégués de classe

13h00 – 14h00 : Le bar (bureau d'aides rapides) aides en Mathématiques, Espagnol, Anglais, Histoire salle

Mardi 10 octobre

13h05 -14h00 : Chorale du collège, salle de Musique

13h00 – 14h00 : Le bar (bureau d'aides rapides) aides en Français, Espagnol, Anglais, Histoire, Technologie, Arts Plastiques salle

13h00 – 14h00 : Devoirs faits

13h00- 15h00 : Cross pour les élèves de 5^{ème} & 6^{ème}

15h00 - 17h15 : Cross pour les élèves de 4^{ème} & 3^{ème}

17h20 – 19h00 : Atelier Théâtre, au réfectoire

Mercredi 11 octobre

Journée du droit

La journée du droit dans les collèges est organisée conjointement par le ministère chargé de l'éducation nationale et le Conseil national des barreaux.

13h00 – 14h00 : AS JO, jeunes Reporters, au gymnase Gaillon

13h00 – 14h15 : AS Basket-Ball

14h15 – 15h30 : AS Basket-Ball

13h00 – 14h30 : AS Groupe 1 Danse

14h30 – 16h00 : AS Groupe 2 Danse

15h30 – 17h30 : AS Volley-Ball, au gymnase Gaillon

Jeudi 12 octobre

Premier jour d'emprunt des livres au CDI

13h00 – 14h00 : Devoirs faits

13h00 – 14h00 : AS JO, jeunes Reporters, au gymnase Gaillon

13h00 – 14h00 : AS Volley-Ball, au gymnase Gaillon

14h00 : GPDS (**Groupe de Prévention du décrochage Scolaire**) bureau de la direction

La prévention du décrochage scolaire est mise en œuvre de manière concrète à travers plusieurs mesures qui se déploient dans l'ensemble des académies et concernent toute la communauté éducative.

Le décrochage scolaire est un phénomène multifactoriel. À la grande diversité de situations de jeunes en risque de décrochage doit répondre une grande diversité de solutions possibles. Ces solutions font l'objet d'une co-construction par les différents acteurs concernés au plan local.

Vendredi 13 octobre

Une journée nationale consacrée à la prévention des risques majeurs naturels et technologiques est organisée tous les ans le 13 octobre depuis 2022.

Créée pour donner suite à la publication du rapport « Tous résilients face aux risques » par le ministère chargé de la transition écologique en 2021, cette journée vise à sensibiliser, informer et acculturer les citoyens aux risques qui les environnent pour qu'ils adoptent les bons réflexes en cas d'événement majeur. La participation des élèves à cet événement contribue non seulement à en faire des acteurs de leur propre sécurité, mais aussi au partage des bons comportements à adopter en cas de crise avec les adultes qui les entourent, favorisant la diffusion d'une culture du risque pour l'ensemble de la population. Les écoles et les établissements scolaires sont invités à cette occasion à organiser une ou plusieurs actions de sensibilisation aux risques, qui peuvent être notamment un exercice de mise en œuvre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), des activités pédagogiques sur les risques majeurs ou des sessions de formation aux gestes qui sauvent (GQS). Ils peuvent également participer à des actions d'ampleur (exercices, forums de sensibilisation, rencontres avec des acteurs de la sécurité civile, etc.) organisées par des partenaires.

13h00 : Inauguration du nouveau CDI

15h20 – 16h15 : AS Badminton

16h20 – 17h15 : AS Badminton

8h30 – 16h10 : Elections des personnels au conseil d'administration, bureau à côté de la direction



16h00 – 20h00 : Elections des parents d'élèves au conseil d'administration au réfectoire du collège au réfectoire

20h30 : Sortie pédagogique au théâtre avec la classe de 4^{ème} 5, au théâtre de Saint Quentin en Yvelines pour voir une adaptation du « Comte de Monté-Cristo » par la compagnie « la Volige »

Samedi 14 octobre

Les prévisions

Du samedi 7 octobre au dimanche 22 octobre : La [CodeWeek](#) ou Semaine européenne du code est une initiative citoyenne soutenue par la Commission européenne qui encourage l'apprentissage de la programmation informatique



Lundi 16 octobre : 17h45 -18h30 : remise du diplôme du DNB au réfectoire

Mardi 17 octobre 10h05 : AG des délégués élèves

Jeudi 19 octobre 10h05 : Chorale dans la cour du collège.

Jeudi 9 novembre 20h30 : FRAGMENTS Danse Contemporaine, Flamenco au théâtre de l'Onde avec les élèves de 3^{ème} & 4^{ème} section Danse

Mardi 14 novembre 21h : FIRMAMENTO Danse Contemporaine, Flamenco au théâtre de l'Onde avec les élèves de 3^{ème} & 4^{ème} section Danse, ainsi que les élèves de 5^{ème} & 6^{ème} section Danse

Jeudi 7 décembre 14h30 : DIMANCHE théâtre (représentation pendant les cours) TO Danse Contemporaine, Flamenco au théâtre de l'Onde avec les élèves de 5^{ème} & 6^{ème} section Danse

Mardi 21 novembre : 16h25 - 19h00 environ remise des tablettes niveau 6^{ème} & 4^{ème}



Jeudi 21 décembre : 19h concert des élèves à Notre Dame du Chêne Viroflay



Du lundi 18 décembre au vendredi 22 décembre ou bien du mardi 19 décembre au samedi 23 décembre 2023 : Stage des élèves de 3^{ème}, la convention est sur le site internet.

Mardi 9 janvier : 14h00 – 16h15 Sortie Salle Dunoyer de Segonzac, représentation théâtrale « The Beauty and the Beast »

Vendredi 8 mars 19h30 : MONCHINI danse contemporaine théâtre (représentation pendant les cours) TO Danse Contemporaine, Flamenco au théâtre de l'Onde avec les élèves de 5^{ème} & 6^{ème} section Danse

Mardi 26 mars 20h30 : IMPERFECTO Danse Contemporaine, Flamenco au théâtre de l'Onde avec les élèves de 3^{ème} & 4^{ème} section Danse

Jeudi 4 avril 20h30 : PORTRAITS Danse Contemporaine, Flamenco au théâtre de l'Onde avec les élèves de 3^{ème} & 4^{ème} section Danse

Les Informations diverses

Coach / Coaching

Des équivalents français sont déjà recommandés officiellement, notamment dans le domaine du sport : *entraîneur* (JO du 22 septembre 2000) et dans celui de l'économie d'entreprise : *mentor* et *mentorat* (JO du 26 mars 2004). Dans les universités, les termes *tuteur* et *tutorat* ont reçu consécration, de même que *moniteur de santé* en médecine.

La Commission générale préconise d'utiliser les termes d'usage courant déjà implantés dans le domaine du vocabulaire considéré, ou bien si le domaine est général, les termes *accompagnement* et *accompagner*, et, dans les cas où le domaine est plus précis, les termes *mentor* et *mentorat*.

Vous avez une interrogation, vous voulez soumettre une question d'usage ou alimenter la veille terminologique ? Une seule adresse : celle du Haut fonctionnaire chargé de la langue française et de la terminologie

hflft@education.gouv.fr

Pour demeurer vivante, une langue doit pouvoir exprimer le monde moderne dans toute sa diversité et sa complexité. Chaque année, des milliers de notions et de réalités apparaissent, qu'il faut pouvoir comprendre et nommer.

La Commission d'enrichissement de la langue française propose ainsi chaque année de nouveaux termes, usages et définitions.

L'emploi des termes français publiés au *Journal Officiel* s'impose à l'administration.

PLAN INTERMINISTÉRIEL DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Un plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'École et dans tous les lieux de vie de l'enfant a été présenté par Madame la Première ministre à la fin du mois de septembre 2023.

Afin de mieux prévenir les drames tels que ceux survenus ces derniers mois et poser un constat sur les défaillances existantes, de nombreuses mesures ont été décidées, portées par plusieurs ministères (Intérieur, Justice, Numérique, Santé, Sports) aux côtés du ministère de l'Éducation nationale et permettant d'améliorer l'efficacité de l'action publique, au plus près des élèves et de leur famille.

C'est en effet une véritable chaîne de prise en charge qui doit se mettre en place, depuis le repérage des faits de harcèlement jusqu'aux poursuites judiciaires en passant par une meilleure prise en compte des dépôts de plainte et le nécessaire accompagnement des enfants et de leurs familles.

Le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école et le cyberharcèlement a été présenté mercredi 27 septembre 2023. L'objectif est d'améliorer et de coordonner la réponse des services de l'État face à ce fléau.

Près d'un million d'enfants ont subi une situation de harcèlement au cours des trois dernières années et **deux élèves par classe** en moyenne sont en situation de harcèlement.

Que ce soit à l'école ou en dehors, aucun enfant ni aucun adulte ayant des enfants ne doit ignorer ce que sont le harcèlement et ses conséquences. Un rappel effectué par la Première ministre, Élisabeth Borne, à l'occasion de la présentation du **plan interministériel pour lutter contre le harcèlement**, mercredi 27 septembre 2023.

« Je voudrais commencer par adresser un mot à toutes les jeunes victimes : vous n'êtes pas responsables. Ce que vous vivez est inadmissible, insupportable. (...) Alors la mobilisation doit être générale : chacun a son rôle à jouer. (...) Nous sommes à vos côtés et nous mènerons une lutte implacable contre le harcèlement. »

Élisabeth Borne, Première ministre

Plusieurs mesures sont renforcées et certaines dispositions sont amplifiées à l'école, mais aussi dans les domaines du sport, du numérique, de la sécurité (police-gendarmerie), de la justice et de la santé.

Le plan interministériel est transversal : 100 % prévention, 100 % détection et 100 % solutions. C'est la feuille de route du Gouvernement pour lutter efficacement contre le harcèlement.

Des solutions pour stopper les élèves harceleurs

Plusieurs mesures sont prévues lorsqu'un élève harceleur est repéré. Des équipes académiques d'interventions pourront intervenir sur le terrain auprès des personnels dans les établissements scolaires. En cas de harcèlement grave, il sera écarté de l'établissement scolaire.

Toutes les situations de harcèlement seront systématiquement recensées au sein des écoles et établissements et transmises au procureur de la République le cas échéant (voir la catégorie Justice, plus bas).

CAMPAGNE NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

Le Gouvernement lance une campagne de communication nationale pour agir contre les violences sexuelles faites aux enfants. Ces violences sont multiples et entraînent des effets extrêmement graves et profonds pour la santé des victimes, tant sur le plan physique que psychologique. Cette campagne vise à apporter des solutions concrètes en matière de détection et de signalement.

Les enfants qui subissent des violences sexuelles ne savent ni quoi faire ni à qui en parler. L'École, premier lieu de socialisation en dehors de la famille, et ses personnels jouent par conséquent un rôle déterminant dans le repérage, l'accueil des révélations et le signalement.

[La page éducol « Agir contre les violences sexuelles faites aux enfants »](#) présente le contexte de la campagne nationale et un ensemble de ressources à la disposition des équipes éducatives pour faire face à des situations présumées. On y trouve en particulier, [l'enchaînement des actions à conduire et des conseils à l'attention des personnels.](#)

LA PART COLLECTIVE DU PASS CULTURE ÉTENDUE AUX ÉLÈVES DE 6^{ème} ET DE 5^{ème}



Depuis la rentrée scolaire 2023, vous pouvez réserver des activités d'éducation artistique pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} grâce au pass Culture. Le budget alloué est de 25 euros par élève, comme pour les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}. L'application ADAGE permet aux professeurs, après ouverture des droits par le chef d'établissement de géolocaliser et de réserver les offres collectives